



Pour vivre ensemble

Règlement d'habitation

→ Préservons la tranquillité

- Je réduis mes bruits : radio, TV, talons, claquements de porte... La loi réprime les bruits gênants, de jour comme de nuit.
- Je préviens mes voisins en cas de fête ou de petits travaux.

→ Sécurité

- Je n'entrepose pas de produits combustibles ou dangereux dans mon logement, ma cave ou sur mon parking.
- Je facilite l'accès à mon logement pour les visites d'entretien et de sécurité.
- Je gare mon véhicule correctement et respecte les règles de circulation.
- Je vais chez le garagiste pour les vidanges et les réparations de mon véhicule.

→ Respectons les parties communes

- J'utilise des sacs poubelles et je les dépose dans les locaux prévus à cet effet.
- J'apprends à mes enfants à respecter les halls, les cages d'escalier, les ascenseurs, les espaces verts et les aires de jeux.
- Je fais en sorte que mon linge qui sèche ne se voit pas de l'extérieur.
- Les loggias et les balcons ne sont pas des entrepôts !
- Je ne jette rien par les fenêtres.
- Je tiens mon animal en laisse et je ramasse ses déjections.
- Je laisse l'accès libre sur les paliers, dans les gaines techniques et les locaux vide-ordures.



Participons à la vie commune

- Je regarde régulièrement les panneaux d'affichage.
- Je contacte le gardien, si besoin, c'est mon premier interlocuteur.



Les règles qui précèdent sont des règles générales, adaptées à tous les immeubles. Si votre immeuble regroupe des règles particulières, elles sont indiquées dans votre contrat de location ou à votre arrivée.